

DELIBERATION N° 2006/12-06 - CESSION D'UN BIEN COMMUNAL

Monsieur BOILEAU, rapporteur, informe que la commune souhaite dans le cadre du renouvellement de son matériel d'entretien d'espaces verts se séparer de son tracteur Massey Ferguson. L'entreprise JABOT SA, sise à Ludres, propose de l'acheter pour un montant de 5 500 €.

Cette opération entraînera une moins-value comptable de 721.99 € car la valeur nette comptable dans l'actif communal du tracteur Massey Ferguson (n° 405) est, au 31 décembre 2005, de 6 221.99 €.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à céder le tracteur Massey Ferguson pour un montant de 5 500 € à l'entreprise JABOT SA,
- de constater une moins-value comptable sur la cession de ce bien de 721.99 €,
- d'inscrire les sommes au prochain document budgétaire.